

**Devis pour la demande no 20140281A – Livrable 4**  
**Rémunération des médecins et évolution de la performance du système de santé**

<b>Demandeur</b>	Marc-André Fournier Damien Contandriopoulos	<b>Devis</b>	Version : 2
<b>Organisme</b>	Université de Montréal		Date : 2016-12-05

**Précisions**

**Objet de la demande**

La demande porte sur l'analyse du lien entre les modes de rémunération des médecins, leur pratique et la performance du système de santé Québécois. Ce projet est réalisé dans le cadre d'un appel à projets d'action concertée lancé par le CSBE et géré par les FRQSC et FRQS.

**Organisation de la demande**

Pour aider à la réalisation de la demande, nous diviserons le besoin en plusieurs livrables. Ce devis détail le **Livrable 4**

Livrable 1	1, 1a, 2, 42
Livrable 2	3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10
Livrable 3	11, 12, 13, 14, 15, 16
<b>Livrable 4</b>	<b>17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24</b>
Livrable 5	25, 26, 27, 28, 29, 34, 35, 36, 37
Livrable 6	30, 31, 32, 33,
Livrable 7	38, 39, 40, 41
Livrable 8	43, 44, 45, 46

**Paramètres généraux**

**Tous les tableaux des livrables 17 à 24 seront créés à partir des médecins actifs calculés lors du livrable 2.**

*(c'est-à-dire ceux dont la rémunération trimestrielle est supérieure au seuil de revenu minimal de sa spécialité durant ce même trimestre)*

**Catégorie de médecin :** À partir de la spécialité principale du médecin à la date de fin de la période, détaillé par Omnipraticien ou Spécialiste.

**Spécialités spécifiques :** Si le médecin a l'une des spécialités suivantes, le spécifier.

*(Le « Total spécialiste » doit regrouper toutes les spécialités, et non seulement le total des spécialités spécifiques.)*

- 3 - Anesthésiologie
- 6 - Cardiologie
- 7 - Chirurgie générale
- 8 - Chirurgie orthopédique
- 13, 14, 23 - Gynécologie, obstétrique-gynécologie et obstétrique
- 18 - Médecine interne
- 24 - Ophtalmologie
- 27 - Pédiatrie
- 28 - Psychiatrie
- 29 – Radiologie

**Tous les modes de rémunération :** Rémunération à l'acte (1),  
Rémunération à l'acte sans bénéficiaire (2, 3),  
Rémunération à salaire (4),  
Rémunération à vacation (5, 6, 7),  
Rémunération de services en laboratoire (8, 9),  
Rémunération mixte (10),  
Montants forfaitaires (RFD) (11).

**Lieux des services** (établis selon le fichier établissement usuel de la RAMQ)

1) **CH :**

Les codes d'établissement usuels qui seront considérés sont :

0xxx0 à 0xxx8, 1xxx5, 2xxx5, 4xxx0, 4xxx6 et 4xxx7

*(Les codes d'établissement usuel 4xxx1 peuvent se retrouver dans certains cas dans le regroupement des Centres Hospitaliers (CH) (Entre autres dans les rapports statistiques de la RAMQ), et dans d'autres cas comme un service de première ligne. Pour le besoin actuel, le client demande que les codes 4xxx1 soient reconnus comme un service de première ligne.)*

2) **CH hors urgence :**

Considérer les mêmes codes d'établissement usuels que pour les Centre Hospitaliers (CH),  
sauf le code 0xxx7

3) **Urgence :**

Le seul code d'établissement considéré est le 0xxx7

4) **1ère ligne** (Cabinet, GMF, CLSC, Unité de médecine familiale) :

Les codes d'établissement usuels qui seront considérés sont :  
31xxx, 32xxx, 33xxx, 34xxx, 4xxx1, 51xx2, 54xxx, 55xxx, 56xxx, 57xxx, 6xxx, 8xxx5 et 9xxx2.

**Période à extraire :**

Année	Trimestre	DD	DF
2006	1	2006-01-01	2006-03-31
2006	2	2006-04-01	2006-06-30
2006	3	2006-07-01	2006-09-30
2006	4	2006-10-01	2006-12-31
2007	1	2007-01-01	2007-03-31
2007	2	2007-04-01	2007-06-30
2007	3	2007-07-01	2007-09-30
2007	4	2007-10-01	2007-12-31
2008	1	2008-01-01	2008-03-31
2008	2	2008-04-01	2008-06-30
2008	3	2008-07-01	2008-09-30
2008	4	2008-10-01	2008-12-31
2009	1	2009-01-01	2009-03-31
2009	2	2009-04-01	2009-06-30
2009	3	2009-07-01	2009-09-30
2009	4	2009-10-01	2009-12-31
2010	1	2010-01-01	2010-03-31
2010	2	2010-04-01	2010-06-30
2010	3	2010-07-01	2010-09-30
2010	4	2010-10-01	2010-12-31

Année	Trimestre	DD	DF
2011	1	2011-01-01	2011-03-31
2011	2	2011-04-01	2011-06-30
2011	3	2011-07-01	2011-09-30
2011	4	2011-10-01	2011-12-31
2012	1	2012-01-01	2012-03-31
2012	2	2012-04-01	2012-06-30
2012	3	2012-07-01	2012-09-30
2012	4	2012-10-01	2012-12-31
2013	1	2013-01-01	2013-03-31
2013	2	2013-04-01	2013-06-30
2013	3	2013-07-01	2013-09-30
2013	4	2013-10-01	2013-12-31
2014	1	2014-01-01	2014-03-31
2014	2	2014-04-01	2014-06-30
2014	3	2014-07-01	2014-09-30
2014	4	2014-10-01	2014-12-31
2015	1	2015-01-01	2015-03-31
2015	2	2015-04-01	2015-06-30
2015	3	2015-07-01	2015-09-30
2015	4	2015-10-01	2015-12-31

**Critères de sélection**

**Calculer le seuil minimum par jour**

Le seuil de revenu minimal par jour est calculé à partir des statistiques annuelles de la RAMQ :

- Faire la somme des montants payés par année, et par spécialité, et le diviser par le nombre de médecins pour donner un revenu annuel moyen par spécialité.
- Diviser ce revenu moyen par une estimation du nombre de jours travaillés de l'année traitée (240 jours) pour donner un revenu moyen par jour.
- Diviser par 4 pour donner le seuil minimal à 25% du revenu par jour moyen par spécialité.

**Extraction pour tous les tableaux**

Extraire, pour tous les modes de rémunération, la somme de revenu par jour pour tous les médecins actifs, détaillée par lieux de service et par trimestre.

Pour le mode de paiement RDF, il n'y a pas de détail par jour et par type de lieux possible. Ces montants serviront aux tableaux 21 à 24 pour déterminer les paiements totaux.

**N.B. Il est important de mentionner que pour tous les tableaux de cette livraison, nous vérifions le seuil minimum de rémunération par jour que pour les médecins actifs (selon la liste obtenue à la livraison 2). Il est donc possible qu'un médecin considéré comme inactif (Ne dépassant pas le seuil minimal pour le trimestre traité) ne soit pas retenu malgré que sa rémunération totale dans une journée dépasse le seuil quotidien minimal accepté.**

**Tableau 17, 18 : Paiement totaux supérieurs seuil quotidien, tout lieu de service**

Pour tous les médecins actifs, calculer les montants et le nombre de jours pour lesquels la somme de la rémunération pour une journée est supérieure au seuil quotidien.

Tenir compte de tous les modes de rémunération sauf RFD  
Voir le tableau de seuil minimum par jour

Présenter les résultats par trimestre, catégorie de médecins, et par spécialités spécifiques.

**Tableau 19 et 20 : Paiement totaux supérieurs seuil quotidien, lieu de services spécifiques**

Pour tous les médecins omnipraticiens, calculer le nombre de jours pour lesquels la somme de la rémunération pour un lieu de service lors d'une journée est supérieure au seuil quotidien.

Si un médecin travaille la même journée en CH et en 1<sup>ère</sup> ligne et que sa rémunération dans chacun des lieux est supérieure au seuil quotidien, la journée sera compté dans les deux lieux.

Tenir compte de tous les modes de rémunération sauf RFD  
Voir le tableau de seuil minimum par jour

Présenter les résultats par trimestre. Détailler les résultats pour les centres hospitaliers (CH) et pour les services de 1<sup>ère</sup> ligne.

**Tableau 21, 22, 23 et 24 : Concentration de pratiques**

Compter les médecins omnipraticien pour lesquels le pourcentage de la somme de leur rémunération totale pour

un type de service

- est supérieur à 5% de la somme de leur rémunération totale.
  1. pour tous les services de 1<sup>ère</sup> ligne
  2. pour tous les centres hospitaliers (CH)
  3. pour tous les services d'urgences
  
- est supérieur à 75% de la somme de leur rémunération totale.
  1. pour tous les services de 1<sup>ère</sup> ligne

Tenir compte de tous les modes de rémunération sauf RFD pour la rémunération par type de lieu.  
Tenir compte de tous les modes de rémunérations (incluant RFD) pour la rémunération totale.

Présenter les résultats par trimestre.

## Données à produire

Toutes les données seront produites de façon brute, sans entêtes et sans mise en page (Fichier Excel).

Si le volume de données venait à être considérable, les données pourraient être produites plutôt en format CSV (fichier texte séparé par des « ; »).

Les rapports sont présentés dans cette section afin de pouvoir visualiser :

- la disposition des résultats attendus,
- les entêtes de chacune des colonnes (Car elles ne se retrouveront pas dans le fichier de sortie)
- le domaine de valeurs attendues des différents éléments.

### Tableau 17 et 18

Année	Trimestre	Catégorie de médecin	Spécialités spécifiques	Nb de jours avec seuil quotidien supérieur	Paiements totaux avec seuil quotidien supérieur
2006	1	Omni	Total omni	999 999	999 999
2007	2	Spec	Total spec	...	...
...	3		Anesthésiologie		
2015	4		Cardiologie		
			Chirurgie générale		
			Chirurgie orthopédique		
			Gynécologie, obstétrique-gynécologie et obstétrique		
			Médecine interne		
			Ophthalmologie		
			Pédiatrie		
			Psychiatrie		
			Radiologie		

### Tableau 19 et 20

Année	Trimestre	Catégorie de médecin	Spécialités spécifiques	Nb de jours avec seuil quotidien supérieur (Centre hospitalier (CH) A)	Nb de jours avec seuil quotidien supérieur (Services de 1 <sup>ère</sup> ligne) B
2006	1	Omni	Total omni	999 999	999 999
2007	2			...	...
...	3				
2015	4				

### Tableau 21, 22, 23 et 24

Année	Trimestre	Nb d'omnipraticien dont la pratique en 1 <sup>ère</sup> ligne est > 5%	Nb d'omnipraticien dont la pratique en CH est > 5%	Nb d'omnipraticien dont la pratique à l'urgence est > 5%	Nb d'omnipraticien dont la pratique en 1 <sup>ère</sup> ligne est concentrée, donc > 75%
2006	1	999 999	999 999	999 999	999 999
2007	2	...	...	...	...
...	3				
2015	4				

## Complément d'information

**Protection des renseignements personnels (PRP)**

Selon notre loi sur l'assurance maladie et nos directives de protection des renseignements personnels, nous devons nous assurer que les données que nous fournissons soient *anonymes*. Par conséquent certaines données pourront être mises à zéro, si elles représentent moins de **5 individus** ou moins de **3 dispensateurs**, ceci afin de ne pouvoir les relier à une personne particulière.

Si certaines données devaient être mises à zéro, nous vous préviendrons afin de faire les regroupements pertinents pour vous.

**Information technique pour la RAMQ****Protection des renseignements personnels :**

✓ Appliquer la règle de PRP, si moins de 5 personnes ou moins de 3 dispensateurs, mettre la statistique à zéro.

**Périodes à extraire**

Utiliser cette table pour assigner l'année et le trimestre à extraire - P\_S8STEI.D20140281A\_PERIODE\_A\_EXTRAIRE

Aide pour les modes de rémunération :

K:\22000\\_Ad\_hoc\Demandes Ad Hoc et repetitives\Dossiers 2014\20140281A - Damien Contandriopoulos\Besoin\Analyse Mario\Technique\Exemple extraction montant VS modes de remuneration.sql

**Services cliniques et critères d'exclusion pour les visites**

Criteres Services cliniques.txt

**Lieux des services** (établis selon le fichier établissement usuel de la RAMQ)

Critères Lieux de services.txt

Préparé par Mario Picard

Dernière mise à jour le 2016-12-22